La société « ATLAS commerce SARL » a réalisé les opérations suivantes durant le mois de septembre 2014 :

La situation du portefeuille au 1/9/2014 de la société « ATLAS commerce SARL » se présente comme suit :

Effets inscrits dans le compte 3425 clients –effets à recevoir

N°	Nature	Valeur nominale	échéance
45	LC	30000	15/09/2014
54	B0	12000	25/10/2014
99	LC	40000	20/11/2014
33	LC	15000	02/11/2014

Effets inscrits dans le compte 4415 fournisseurs –effets à payer

N°	Nature	Valeur nominale	échéance
23	LC	50000	14/09/2014
11	BO	20000	25/09/2014

Le 02/09 : ventes de marchandises facture n° V55 au client SAFIRI pour un montant brut HT de 80000 DH, remise 10% et 5%, escompte de règlement 2%, port forfaitaire 500 HT, TVA 20%

Le règlement de cette facture est effectué comme suit :

* 15000 DH par chèque bancaire N°E444367

* 30000 DH par lettre de change n° 77 au 29/09/2014 accepté le même par le client SAFIRI

* le reste à crédit

Le 3/09 : virement par chèque bancaire n°T5678 d'un acompte de 5000 DH suite à une commande de marchandises au fournisseur BAHRI

Le 3/09 : remis à l'encaissement du chèque bancaire n°E444367

Le 4/09 : acquisition d'une machine de production pour un montant de 50000 DH HT, frais d'installation 10000 DH HT, TVA au taux normal ; facture n°12, le règlement fin du mois

Le 5/09 : reçu de la facture n° T667 du fournisseur BAHRI, achat de marchandises pour un montant brut 60000, remise 5%, escompte 3%, TVA 20% , règlement à 30 jours sous déduction de l'acompte versé le 3/09

Le 5/09 : reçu l'avis de crédit n° 800 relatif à l'encaissement du chèque bancaire n°E444367, commission 140 DH HT, TVA 10%

Le 6/09 : remis à l'escompte la lettre de change n°99

Le 7/09 : retour de marchandises au fournisseur BAHRI facture avoir n°8, montant brut 10000 DH

Le 10/9 : la société « ATLAS commerce SARL » reçoit de la banque le bordereau d'escompte n°455 de la lettre de change n°99, les conditions d'escompte sont : taux d'escompte 12%, commission d'escompte 200 DH HT, TVA 10%

Le 11/09 : la société « ATLAS commerce SARL » reçoit la facture avoir n° 76 du fournisseur BAHRI qui comporte un rabais de 5% sur les marchandises conservés

Le 11/09 **:** la société « ATLAS commerce SARL » a réglé le montant restant dû au fournisseur BAHRI par la lettre de change n° 33 et le billet à ordre n° 54, le reste par souscription d'un billet à ordre n° 88 au 29/10/2014

Le 14/09 : avis de domiciliation n°A334 reçu de la banque relatif au paiement de la lettre de change n°23, commission 300 DH HT, TVA 10%

Le 15/09 : remis à l'encaissement de la lettre de change n° 45

Le 20/09 : reçu l'avis de crédit n° 878 relatif à l'encaissement de la lettre de change n°45, commission 440 DH TTC, TVA 10%

Le 25/09 **:** règlement par chèque bancaire n° T3456 le billet à ordre n° 11

Le 29/09 : le client SAFIRI sollicite un report d'échéance de l'effet n° 77, la société « ATLAS commerce SARL » accepte, annule l'effet et le remplace par la lettre de change n°120 au 25/11/2014, en tenant compte des intérêts de retard au taux de 12%, frais postaux 200 DH, timbre fiscal 5 DH, TVA 20%

Le 30/09 : le client SAFIRI retourne la lettre de change n°120 acceptée

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations au journal de la société ATLAS commerce SARL »